

AIDE A L'ACCES AU LOGEMENT LOCATIF

Le taux actuel en vigueur est de 450 €

Cette aide est accordée après étude des dossiers transmis au SPACS

L'aide ne peut être reconduite avant 5 ans.

**Service pour la Promotion
de l'Action Sociale
SPACS**

Patrick VUILLEZ

Directeur

Audrey BORDONNE

Directrice adjointe

Affaire suivie par :

Muriel SILICANI

Tél. : +33 (0)3 68 85 19 88

spacs-prestations-action-

sociale@unistra.fr

Bénéficiaires :

- fonctionnaire titulaire,
- fonctionnaire stagiaire,
- contractuel (contrat de 6 mois minimum),
- doctorant contrat Université de Strasbourg,

Conditions :

- pour tous les agents titulaires et contractuels, la quotité de travail doit représenter au moins 50%
- Dans le cas des contractuels, le contrat de travail doit porter sur une durée minimum de 6 mois et doit être en cours au moment de la demande,
- Un vacataire n'est pas ouvrant droit,
- emménager dans un nouveau **logement locatif** (à l'exclusion des résidences universitaires, des foyers-logements, des logements de fonctions attribués par nécessité absolue de services),
- ne pas pouvoir bénéficier d'une autre aide telle que : l'aide à l'installation (AIP), l'indemnité de changement de résidence versée par la Division des Affaires Financières du rectorat,
- disposer d'un quotient familial inférieur à 16 000 € calculé comme suit :

Revenu fiscal de référence du ou des locataires du bail

Nombre de parts fiscales* (figurant sur le dernier avis d'imposition reçu)

(*) - majoration d'une part pour une personne vivant seule ou en situation monoparentale.

Modalités pratiques :

- Le dossier accompagné des pièces justificatives doit être déposé **dans les 4 mois qui suivent la date d'effet du bail**,
- Le dossier peut être constitué avant l'entrée dans le logement, mais l'aide ne sera versée qu'après la production du bail signé par le demandeur,
- **Il ne peut être attribué qu'une aide par logement. Le bénéficiaire doit être titulaire du bail.** Dans le cas d'une colocation, le quotient familial est calculé sur la seule base du revenu fiscal de l'agent demandeur.

SPACS

9 rue Pierre Montet

CS 90032 - 67000 Strasbourg

Tél. : +33 (0)3 68 85 20 00

Fax : +33 (0)3 68 85 19 77

<http://spacs.unistra.fr/>